

## ARRETE DU MAIRE

**Objet** : Désignation en tant que titulaire de M. Jean-Charles VIRMAUX, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 et notamment ses articles 42 à 44,

Considérant l'obligation de nommer une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques dans les communes de 10.000 habitants ou plus,

Considérant que cette personne sera chargée de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction et également d'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA),

Considérant l'intérêt de nommer à cette fonction M. Jean-Charles VIRMAUX, conservateur du patrimoine,

ARRETE :

Article 1 : M. Jean-Charles VIRMAUX, responsable du service des archives municipales, bâtiment administratif, 31-33 rue de la Commune de Paris, 93308 Aubervilliers Cedex, est désigné personne responsable titulaire de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : La présente désignation sera portée à la connaissance de la commission d'accès aux documents administratifs, à la connaissance du public par une information sur le site internet de la Commune et par affichage.

Fait à Aubervilliers, le 20 décembre 2007

Le maire

P. BEAUDET

## ARRETE DU MAIRE

**Objet** : Désignation en tant que suppléante de Mme Florence GARCIER responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 et notamment ses articles 42 à 44,

Considérant l'obligation de nommer une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques dans les communes de 10.000 habitants ou plus,

Considérant que cette personne sera chargée de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction et également d'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA),

Considérant l'arrêté du 20 décembre 2007 nommant M. Jean-Charles VIRMAUX, responsable titulaire,

ARRETE :

Article 1 : Mme Florence GARCIER, responsable du service des affaires foncières et juridiques, Hôtel de ville, 2 rue de la Commune de Paris, 93308 Aubervilliers Cedex, est nommée personne responsable suppléante de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, en cas d'absence de M. Jean-Charles VIRMAUX.

Article 2 : La présente désignation sera portée à la connaissance de la commission d'accès aux documents administratifs, à la connaissance du public par une information sur le site internet de la Commune et par affichage.

Fait à Aubervilliers, le 20 décembre 2007

Le maire

P. BEAUDET